

Création de l'emploi par le dispositif de l'ANSEJ - Cas de la wilaya de Mascara-

Creation of employment by the ANSEJ system - Case of the
wilaya of Mascara -

BEKKARA Mohammed¹

Maitre-Assistant classe A / Doctorant à la Faculté des sciences
économiques / Université de Tlemcen. Algérie

bekkaramohammed@outlook.fr

Dr KATEB Karim

UFC Centre d'Oran

Karim.kateb@gmail.com

Date de soumission :28.09.2022, Date d'acceptation : 28.10.2022, Date de publication :15.12.2022

Résumé :

Face à la mondialisation, les pays sous- développés à l'instar des pays développés doivent faire preuve de leur puissance ainsi que de leur croissance économique. Cependant, la réalisation de celles- ci peut se concrétiser grâce à plusieurs mesures prises par les pouvoirs publics, notamment l'amélioration des agrégats macro économiques la création d'emploi et la lutte contre le chômage.

Les micro-entreprises ont été mises sur pied afin de pouvoir répondre aux intentions des jeunes au chômage. La volonté de ces jeunes de créer une entreprise de très petite taille est relative à ce qu'offre cette dernière comme avantage, telle que, sa facilité d'implantation puisque son coût d'investissement est très réduit et sa flexibilité qui lui permet de s'accommoder et de s'adapter à toutes les conjonctures.

Sachant que le développement de tout pays est conditionné par le développement de chaque secteur économique, la création des micro-entreprises en Algérie ne se limite pas à un seul secteur mais à plusieurs, qui participent tous au développement original.

Notre travail va porter sur l'analyse et l'évaluation des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif de l'ANSEJ à travers la dynamique sectorielle dans la wilaya de Mascara

Mots-clés : Micro entreprises, ANSEJ, Chômage, Mascara, emploi.

Code JEL :M5, M55,M59

¹ Auteur Correspondant

Abstract :

Faced with globalization, underdeveloped countries like developed countries must demonstrate their power as well as their economic growth. However, the achievement of these can be achieved through several measures taken by the public authorities, in particular the improvement of macroeconomic aggregates, job creation and the fight against unemployment.

Micro-enterprises were set up in order to respond to the intentions of unemployed young people. The desire of these young people to create a very small business is related to what the latter offers as an advantage, such as its ease of establishment since its investment cost is very low and its flexibility which allows it to accommodate and adapt to all circumstances.

Knowing that the development of any country is conditioned by the development of each economic sector, the creation of micro-enterprises in Algeria is not limited to a single sector but to several, which all participate in the original development.

Our work will focus on the analysis and evaluation of micro-enterprises created within the framework of the ANSEJ system through the sectoral dynamics in the wilaya of Mascara.

Keywords: Micro enterprises, ANSEJ, unemployment, Mascara, Employment.

Jel Classification Codes : M5, M55,M59

Introduction :

Avec l'émergence de la micro entreprise, le désir d'entreprendre et d'avoir un emploi stable est devenu plus facile et accessible pour une large fraction d'individu, et cela grâce à ce que cette dernière offre comme avantage pour le créateur (sa taille réduite et son capital réduit), ce qui simplifie sa création ainsi que sa gestion.

En Algérie, posséder sa propre micro-entreprise, est devenu à la portée de beaucoup d'individus, grâce à la mise en place du dispositif nommé agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes par abréviation « ANSEJ », ce dernier offre beaucoup d'avantages qui permettent aux jeunes âgés de 19 à 40 ans d'investir et de se mettre à l'abri des effets négatifs du chômage.

1.1. Définition et objectifs de la micro entreprise

Nous allons essayer dans ce point de présenter une définition de la micro-entreprise, ainsi que ses différents objectifs.

1.1.1. Définition de la micro-entreprise

Les micro-entreprises ont été mis sur pied afin de pouvoir répondre aux aspirations des éléments les plus attractifs et les plus dynamiques de la jeunesse en chômage. C'est en effet, une petite unité économique de production créée par une personne physique qui demande un emploi et qui veut investir dans la production de biens et services afin de générer des bénéfices. Cet investissement peut toucher tous les secteurs d'activité pourvu qu'il y ait production de biens et de services marchands.

Selon BOUYACOUB Farouk : on peut considérer une entreprise comme étant une micro entreprise si celle-ci réuni les caractéristiques suivantes :¹

- La micro-entreprise présente une flexibilité qui lui permet de s'accommoder et de s'adapter à tous les particularismes locaux et toutes les conjonctures, son implantation, son déplacement, et sa transformation sont aisés, elle peut disparaître et renaître immédiatement sous une autre forme avec un autre objet social.
- Le cout de l'investissement et donc de l'emploi qui en découle y est le plus réduit possible. Le cout de l'emploi et le nombre d'emplois directs seront les critères essentiels qui permettront de situer la micro entreprise.
- La micro-entreprise se nourrit de l'apport des instructions dans le cadre de la limite communément admise, même si au départ dans certaines régions et spécialités, elle va bénéficier en matière de crédit des dotations en équipements d'importation des taux d'intérêts bonifiés.
- La micro-entreprise est constituée à partir d'une idée de projet mûrie par un entrepreneur potentiel qui affiche une réelle volonté de réussite et qui n'hésite pas pour le prouver et investir une part importante de son patrimoine financier, foncier, immobilier et technique.
- La micro-entreprise a des contours juridiques et organisationnels et un mode de fonctionnement qui va faciliter son émergence et son développement dans l'économie de marché qui s'installe progressivement.
- En Algérie les micro-entreprises se réfèrent aux petits métiers (artisanat, agriculture) et à la prestation de certains services (transport, restauration, ..).

1.1.2. Les objectifs des micro-entreprises

Les micro-entreprises ont des objectifs d'ordre économiques et sociaux qui permettent :

- Grâce aux différents projets, générer un nombre important d'emplois directs et indirects, économiquement viables et durables, permettant une participation active et progressive à la réduction du chômage.
- Offrir de nouvelles opportunités de recentrage des activités dans le secteur bancaire, auquel la micro-entreprise peut offrir une gamme de nouveaux clients solvables.
- Former l'entrepreneur et le guider pour intégrer le risque calculé dans le nombre d'éléments de Répondre à la demande en augmentant et en diversifiant la production gestion auxquels il doit porter une attention soutenue;
- Améliorer le nombre et la qualité des acteurs économiques acteurs du développement et promouvoir le développement durable et la croissance économique dans le respect des règles de l'économie de marché ;
- Développer et améliorer le secteur privé ;
- Favoriser la normalisation des activités économiques en offrant des avantages que les agents peuvent découpler des activités informelles ;

¹ BOUYACOUB Farouk, (2000) « l'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, 1ere édition.

- Participer à la promotion de la réinsertion des jeunes dans la société, réduisant ainsi la survenance massive des maux sociaux évités, réduisant ainsi les effets pervers de l'oisiveté.

1.2. Les formes juridiques des micro-entreprises

Les micro-entreprises peuvent prendre plusieurs formes juridiques, parmi les on peut citer :

1.2.1. Entreprise individuelle : Il s'agit de la propriété d'une personne physique exerçant des activités à titre personnel, qui est entièrement responsable de ses biens en cas de faillite, et qui est l'unique bénéficiaire des bénéfices de l'entreprise.

1.2.2. Les entreprises sociétaires : ces entreprises sont constituées de plusieurs personnes, liées par la confiance vis-à-vis de chacun d'entre eux. Il existe quatre types d'entreprises sociétaires :

1. Les sociétés en nom collectifs (SNC) : Il s'agit d'une société à responsabilité illimitée envers ses associés. Ceux-ci couvriront personnellement le paiement de la dette de l'entreprise. La personnalité des associés est déterminante, notamment leur solvabilité. Nomination au nom d'une personne morale, un ou plusieurs associés peuvent être nominatifs et doivent être immédiatement précédés de la mention "société en nom collectif". Sauf disposition contraire des statuts, tous les associés sont gérants. Un ou plusieurs associés peuvent être nommés. Association des sous-directeurs. La société prend fin par le décès de l'un des associés, à moins qu'il n'ait été prévu que la société continuera d'exister, soit avec les seuls associés, soit avec un ou plusieurs héritiers, soit avec toute autre personne nommée dans les statuts.

2. les sociétés en commandité simple (SCS) : Une société en commandite simple est une société mixte qui comprend deux types d'associés : un associé commandité et un associé commanditaire. - Les associés commandités qui engagent leur patrimoine et leurs responsabilités personnelles de commerçants dans la gestion de la société. - Les promoteurs ne s'engagent qu'au prorata de leurs apports en capital, et ne peuvent participer à la gestion de la société, ni s'engager à gérer des tiers.

3. Société à responsabilité limitée (SARL) : C'est une forme de société à vocation commerciale, et sa principale caractéristique est la limitation de la responsabilité des associés : chaque associé est seul responsable des pertes que pourrait subir la société, à concurrence de son apport. Il peut s'agir de l'apport d'un associé, auquel cas on parle d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée.

4. La société par action (SPA) : Une société par actions (SPA) ou une personne morale à but lucratif constitue une personne morale et est juridiquement distincte de ses actionnaires. Le but d'une société à but lucratif est d'exploiter une entreprise pour réaliser des bénéfices et distribuer les bénéfices aux actionnaires sous forme de dividendes, le cas échéant. La gestion du SPA est assurée par les associés ou les personnes désignées par les associés, décidant dans l'intérêt de la société, dans la limite des parts détenues par chaque associé. En fait, les micro-entreprises utilisent peu cette forme d'entreprise en raison de sa petite taille et de son faible capital.

1.3. Les modes de financement des micro-entreprises

1.3.1. Les besoins de financement

La vie d'une micro-entreprise passe par plusieurs phases (phase de démarrage, phase d'exploitation et phase d'extension de l'activité), chacune de ses phases fait appel à un financement adéquat. La nature de l'activité détermine le montant qui doit être adapté.

A. besoin de financement pour la phase démarrage : ce besoin apparait lors de la création de l'entreprise, il concerne le cout de l'investissement initial en équipement, le cout d'acquisition du local de production et de la gestion administrative et financière, les frais préliminaires, le cout de lancement de la production.

B. besoin de financement pour la phase d'exploitation : cette phase est caractérisée par le besoin de l'entreprise de régler sa situation financière à court terme, c à d tout ce qui concerne l'achat de matières première, ainsi que le cout de la main d'œuvre et cela dans le but de garantir le maintien du déroulement de l'activité. En réalité l'entreprise dispose de ressources sous forme de créances sur la clientèle et doit honorer ses engagements vis à vis des fournisseurs et des employés, ce type de besoin est appelé besoin en fond de roulement (BFR).

C. besoin de financement pour la phase d'extension de l'activité (financement à moyen terme) : le besoin de financement pour cette phase résulte de la volonté de l'amélioration de la qualité de production ainsi que de la croissance de la productivité et cela à travers le renouvellement d'équipements de production (achat de nouveaux matériels), et le recrutement de nouveaux travailleurs. Les couts nécessaires pour la réalisation de ces projets sont plus importants que ceux des phases précédentes. Cependant l'entreprise en cas de manque de ressources suffisantes risque de ne pas pouvoir financer ce besoin et se trouverait donc privée des opportunités de vivre des expériences en matière de croissance.

1.3.2. Les offres de financement

L'idée de création d'entreprise doit être rattachée à l'existence des ressources nécessaires, afin de pouvoir financer les différentes phases de sa vie.

Ces ressources ont trois grandes origines :

- Les capitaux propres.
- Les marchés de capitaux.
- Les capitaux empruntés.

En effet, les moyens de financement des micro-entreprises sont diversifiés, on retrouve :

A. l'autofinancement : ça concerne le financement assuré par l'entrepreneur lui-même, en d'autre terme c'est le financement dégagé des ressources propres sous forme d'apport personnel. L'**autofinancement** protège l'entreprise de charges financières trop importantes qu'elle aurait eues en cas de recours à la dette. C'est

donc une diminution du risque de faillite qui est souvent lié à un endettement trop lourd.

Il existe plusieurs sources d'autofinancement, l'importance de ce dernier en terme lucratif dépend de la phase dans laquelle l'entreprise est en cours. Pour la phase démarrage on parle d'autofinancement opérationnel et la cession de propriété, pour la phase d'extension on parle de l'augmentation du capital en numéraire et la mise en réserve du résultat de l'exercice.

A.1. L'autofinancement opérationnel : cet autofinancement est généralement utilisé par les entreprises déjà existantes pour financer l'achat de matières premières. Ce type de financement peut présenter une contrainte pour l'expansion et la croissance des micro-entreprises. Dans le cas où les micro-entreprises produisent à pleine capacité cette contrainte peut être levée.

A.2. La vente de propriété : il est considéré comme le moyen le plus fréquent pour l'investissement initial par une micro-entreprise. Dans ce cas l'entrepreneur se retrouve face à l'obligation de céder soit un bien immobilier ou mobilier pour pouvoir constituer son apport personnel, sachant que les individus préfèrent thésauriser sous forme de bien au lieu d'épargner à cause de la baisse des taux d'intérêt ainsi que l'importance de l'inflation.

A.3. L'augmentation du capital : l'augmentation du capital en numéraire est le procédé idéal pour consolider les capitaux permanents de l'entreprise. L'entreprise peut éviter l'endettement en émettant de nouvelles actions qui peuvent être souscrites par les anciens actionnaires pour l'accroissement de leur participation ou par de nouveaux actionnaires pour les participations nouvelles.

Le mode d'augmentation du capital par apport est sollicité par les entreprises dans le but d'acquérir des biens mobiliers ou immobiliers pour l'extension de leurs activités.

B. le financement externe : ce mode de financement contient plusieurs catégories

B.1. Le prêt familial : cette source est considérée comme le deuxième plus important moyen de financement après les prêts bancaires, l'entrepreneur fait donc appel à l'aide de ses parents ou à d'autres membres de sa famille qui peuvent être eux aussi investisseurs pour lui fournir le montant approprié pour financer les différentes activités de sa micro-entreprise.

B.2. Crédit fournisseur : Nous entendons par là les conditions que les fournisseurs accordent aux entreprises pour payer leurs factures d'achat de matières premières ou d'autres achats effectués. Mais dans le cadre d'une constitution, les actionnaires ne connaissent pas la nouvelle société.

Par conséquent, ils ne sont pas toujours d'accord pour vous donner des conditions de paiement. Au contraire, ils demandent parfois un paiement en espèces jusqu'à ce qu'ils aient prouvé la fiabilité du nouveau leader. Par conséquent, lors de la préparation de son projet, l'initiateur doit prévoir de négocier les conditions de paiement avec ses futurs partenaires

Les entreprises font recours à ce mode de financement lorsqu'elles n'arrivent pas à financer leur besoin de trésorerie à partir de ce qu'elles dégagent de la vente de ses produits pour ses clients.

B.3. Les avances de paiement des clients : c'est un mode de paiement où les clients règlent leurs ventes ou leurs prestations de services avant la livraison. Ce mode est utilisé par les micro-entreprises pour éviter le risque de non-paiement de la clientèle. Ces avances jouent un rôle important dans le financement du fonds de roulement, elles sont généralement utilisées par les micro-entreprises qui produisent sur commande ou des prestations à domicile.

B.4. L'emprunt bancaire : L'emprunt bancaire correspond à une somme mise à la disposition de l'entreprise par une banque, c'est le mode de financement le plus important pour les micro-entreprises, ces derniers font appel à ce financement lors de la création. La forte demande de ce mode de financement s'explique par les avantages concernant le mode de remboursement ainsi que les taux appliqués.

B.5. Le crédit-bail : il fonctionne selon un contrat conclu entre le loueur d'un équipement et le locataire qui en prend possession et qui reste propriétaire jusqu'à la levée de l'option d'achat qui est assorti au contrat. Cette technique offre certains avantages :

- Elle procure une meilleure garantie à la banque, car celle-ci n'est pas totalement dessaisie du bien. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, au sein des organismes financiers, un financement par crédit-bail n'est pas pris en compte à la même hauteur qu'un emprunt dans les ratios d'analyse de risques. Le crédit-bail permet ainsi d'accroître les capacités de financement de l'entreprise ;
- Elle ne pénalise pas le bilan de l'entreprise puisqu'elle ne figure pas dans les dettes. Elle a donc l'avantage de rendre le niveau d'endettement moins apparent.

I. La création des micro-entreprises au niveau de la wilaya de Mascara

Afin de comprendre le mécanisme et le fonctionnement du dispositif ANSEJ, nous avons décidé de réaliser une étude dans laquelle nous présenterons et analyserons les différentes données statistiques sur la Wilaya et la commune de Mascara. Ces données qui nous sont fournies par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, sur la base de la collecte de données que nous avons effectuée au sein de cette agence, portent sur la répartition annuelle des projets créés et leur type de financement, la répartition annuelle des l'agence, le nombre de micro-entreprises implantées dans chaque Commune de Wilaya et la répartition sectorielle des micro-entreprises.

1.1. La répartition des dossiers déposés et des attestations d'éligibilité délivrée par l'ANSEJ du 01/01/2014 au 31/12/2018

L'antenne de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes au niveau de la wilaya de Bejaia a été créée en juin 1998, depuis elle a connu un mouvement de

création de projets important, le tableau suivant nous montre l'évolution du nombre des dossiers déposés et les attestations d'éligibilité délivrés pour les jeunes promoteurs pendant les cinq dernières années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 au niveau de la wilaya de Mascara.

Tableau n°01 : répartition des dossiers déposés et des attestations d'éligibilité délivré auprès de l'ANSEJ du 01/01/2014 au 31/12/2018

	Dossiers déposés	Pourcentage	Attestations d'éligibilité	Pourcentage
2014	1215	18 %	962	18.27 %
2015	935	15 %	835	16.03 %
2016	958	16.25 %	848	16.25 %
2017	1023	17.10%	811	15.33 %
2018	2146	33.25 %	1902	34.12 %
Total	6307	100 %	5358	100 %

Source : établi à partir des données de l'ANSEJ, antenne de Mascara.

La lecture du tableau ci-dessus nous donne un état de lieu sur le nombre de dossiers déposés et le nombre d'attestations d'éligibilité délivrés au niveau de l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes pendant la période allant de 2014 à 2018. Nous constatons donc que le nombre total de dossiers déposés est de 6307 dossiers et le nombre d'attestations d'éligibilité délivrés est de 5358 attestations.

Nous pouvons également remarquer que l'année 2018 est celle où le nombre de demandes a augmenté avec un total de 2146 dossiers, ce nombre est pratiquement le double de celui de l'année 2017. Le nombre d'attestations d'éligibilités délivrées par l'ANSEJ a également augmenté dans l'année 2018 avec un nombre de 1902 attestations. Ce qui peut être expliqué par l'allègement et la facilité de l'octroi du crédit bancaire grâce, ainsi que l'accès des jeunes promoteurs au secteur du transport qui était gelé pendant les années précédentes.

1.2. La répartition des projets financés selon le type de financement et le montant d'investissement des projets

Le tableau n°02 nous montre l'évolution des projets créés au cours des cinq dernières années, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 selon, le type de financement choisi par les entrepreneurs, le montant d'investissement de ces projets, ainsi que le montant du crédit bancaire accordé pour les projets dont le type d'investissement est triangulaire.

Tableau n°02: répartition des projets financés selon le type de financement et le montant d'investissement des projets au niveau de la wilaya de Mascara

	F.M	Montant d'investissement	F.T	Montant d'investissement	Crédits bancaires
2014	18	12623056	420	1012653992	690895371
2015	27	70017685	321	8113490056	513660003

2016	40	7161562	332	3976384992	2945902403
2017	25	41871284	568	1493214815	1023915462
2018	23	86808822	1201	392257961	2691491393
Total	133	218482409	2842	14988001916	7403570632

Source : établi à partir des données de l'ANSEJ, antenne de Mascara

Il ressort du tableau ci-dessus que, le nombre de projets ayant bénéficiés du financement mixte (F.M) est de 133 projets pour un montant d'investissement de 218482409 DA, alors que le nombre de projets ayant bénéficiés du financement triangulaire (F.T) est de 2842 projets, le montant global de ces projets s'élève à 14988001916 DA, la valeur du crédit bancaire accordé s'élève à 7403570632 DA.

Il est aisément possible de constater que la plupart des jeunes promoteurs optent pour le financement triangulaire de leurs projets, en effet, 96% des promoteurs font appel au crédit bancaire, ceci peut expliquer que les jeunes promoteurs qui font appel à l'ANSEJ n'ont pas assez de moyens personnels, nous pouvons ainsi déduire que ces jeunes ont décidé de créer une micro-entreprise car ils n'avaient pas de revenu auparavant c.-à-d. qu'ils étaient au chômage.

2.1.3. Répartition des micro-entreprises créées et du nombre d'emplois par secteur d'activités au niveau de la wilaya de Mascara

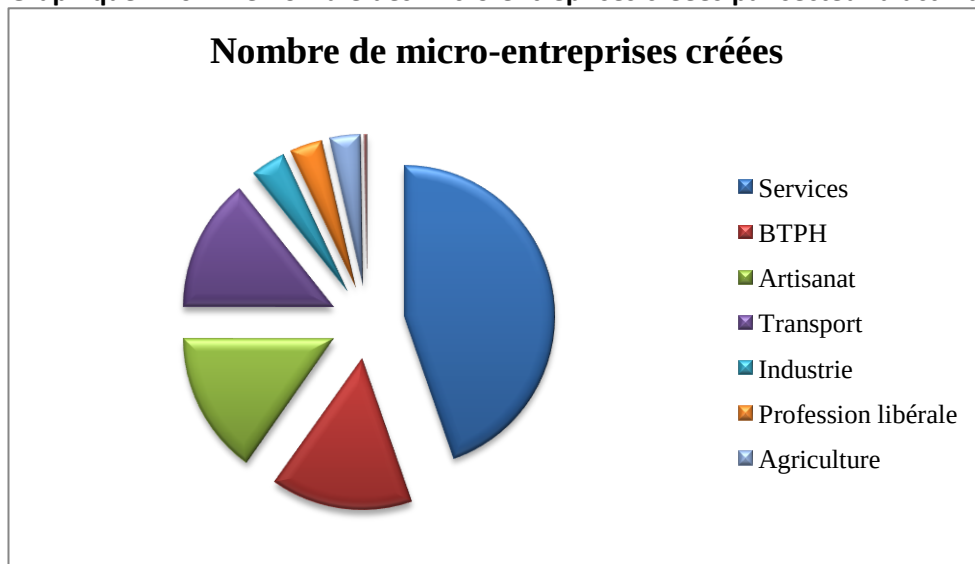
Le tableau suivant présente la répartition sectorielle des micro-entreprises et des emplois créés dans la wilaya de Bejaia pendant la période 2014-2018

Tableau n°03 : répartition sectorielle des micro-entreprises et des emplois créés pendant la période 2006-2009

	Nombre de micro-entreprises créées	Nombre d'emplois
Services	2251	4021
BTPH	144	1613
Artisanat	06	115
Transport	2398	2711
Industrie	243	365
Profession libérale	118	176
Agriculture	1017	2089
Energie	19	23
Total	6196	11113

Source : établi à partir des données de l'ANSEJ, antenne de Mascara

Graphique n° 01 : Le nombre des micro-entreprises créées par secteur d'activité



Source : établi à partir des données du tableau n°05

A partir des données du tableau ci-dessus, nous remarquons que le plus grand nombre de micro-entreprises a été créées dans le secteur des transports, 2398 micro-entreprises sur un total de 6196, ensuite vient les deux secteurs services et artisanat avec un nombre presque identique, le secteur de l'agriculture est en troisième position, ce dernier a marqué la création de 1017 micro-entreprises et a permis la création de 2089 emplois. La quatrième position est décrochée par le secteur de BTPH avec la création de 1613 emplois à travers la mise en place de 144 micro-entreprises, quand au secteur de l'industrie ce dernier a connu la création de 243 micros entreprises avec la disponibilité immédiate de 365 emplois. Enfin on retrouve le secteur de l'artisanat avec la création de seulement 6 micro-entreprises. Nous pouvons déduire, qu'au niveau de la wilaya de Mascara le secteur le plus dynamique en termes de création de micro-entreprises est le secteur des transports, quant aux secteurs les moins dynamiques sont le secteur de l'artisanat.

1.4. La répartition des projets financés selon le secteur d'activité choisi pendant le premier semestre de l'année 2014

Dans le souci de présenter des chiffres d'actualité, le tableau ci-dessous retrace le nombre de dossiers ainsi que le nombre d'emploi créés durant le premier semestre de l'année 2014.

Tableau n°04 : Répartition des projets financés par secteurs d'activité au niveau de la wilaya de Mascara du 01/01/2014 au 31/12/2014

Secteur d'activité	Nombre de dossiers	Nombre d'emplois
Agriculture	177	245
BTPH	143	178
Industrie	80	147
Services	117	123

Transport	184	315
Total	701	1008

Source : établi à partir des données de l'ANSEJ

Les données du tableau ci-dessus concernent la répartition des dossiers déposés au niveau de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (antenne de Mascara) par secteurs d'activités ainsi que le nombre d'emplois créés dans chaque secteur pendant le premier semestre de l'année 2014.

En effet, la lecture de ce tableau nous permet de constater que les dossiers déposés au niveau de l'ANSEJ (antenne de Mascara) pour ce premier semestre 2014, sont répartis entre cinq secteurs d'activités. Le secteur le plus demandé est celui des transports, le nombre de dossiers déposés s'élève à 184 dossiers permettant de créer 315 emplois, en deuxième position on retrouve le secteur de l'agriculture avec un nombre de dossiers déposés égal à 177 dossiers et un nombre d'emplois créés égal à 245 postes de travail, 80 dossiers sont enregistrés dans le secteur de l'industrie avec création de 147 emplois.

Nous pouvons alors déduire que pendant l'année de 2014, sur les 701 dossiers déposés, 184 ont choisi le secteur des services et du transport, ce chiffre représente 60% du nombre total, cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment, la rentabilité surtout pour les zones isolées qui manquent d'une manière explicative les moyens de transport.

1.5. La répartition des projets financés par commune pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2018

Le tableau ci-dessous, nous montre la répartition des projets ainsi que le nombre d'emplois créés dans les 52 communes de la wilaya de Mascara.

Tableau n°05 : Répartition des projets financés par commune du 01/01/2014 au 31/12/2018

	Nombre de projets (ND)	ND/total %	Nombre d'emplois (NP)	NP/total %
Mascara	1897	34.49	3512	36.26
Bouhanifia	155	5.33	425	4.89
Hacine	54	4.35	233	4.00
Guitna	128	4.22	209	4.02
Tizi	117	4.01	274	4.06
Froha	169	3.11	322	2.86
El kert	29	2.62	150	2.51
Tighennif	691	2.58	2895	2.93
Sehailia	88	2.46	202	2.50
Sidi kada	146	2.05	300	2.12
El hachem	210	2.00	279	2.35
Selatna	55	1.76	145	1.64
Nesmot	67	1.72	136	1.91
Oued el abtal	204	1.64	389	1.76
Sidi abdeldjebar	28	1.64	140	1.58
Ain ferah	29	1.64	96	1.57

Ghriss	481	1.60	2320	1.61
Maoussa	214	1.56	2005	1.48
matemore	147	1.48	186	1.52
Makda	85	1.35	93	1.02
Sidi boussaid	42	1.19	75	1.35
El bordj	129	1.19	2900	1.01
Khaluoia	35	1.07	96	1.26
menaoueur	51	1.06	86	1.20
Ain fekan	96	1.06	1236	1.13
Ain frass	29	0.94	98	0.96
Aouf	92	0.94	1103	0.89
Benian	153	0.82	1000	0.72
Gharrous	56	0.78	900	0.71
Oued taria	211	0.74	589	0.53
Guerdjoum	53	0.66	176	0.79
Ain farees	66	0.66	150	0.64
Mamounia	127	0.66	987	0.61
Sig	542	0.61	2995	0.52
Bouhenni	89	0.58	726	0.56
Chorfa	26	0.53	632	0.48
Ogaz	94	0.50	899	1.12
elaimia	53	0.50	623	0.64
Ras ain amiroch	89	0.50	523	0.44
Zahanna	151	0.45	2303	0.55
Gaada	20	0.41	100	0.41
Mohammadia	760	0.37	2896	0.45
Sedjrara	79	0.37	623	0.37
El ghomri	121	0.37	378	0.34
Feraguigue	23	0.37	174	0.33
Sidi abdelmoumen	134	0.37	2836	0.31
Mocta douze	59	0.29	998	0.27
TOTAL	8274	100	40413	100

Source : établi à partir des données de l'ANSEJ

Les données obtenues auprès de l'ANSEJ antenne de Mascara concernant le nombre de projets réalisés dans chaque commune et le nombre d'emplois créés, pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2018 sont classées dans le tableau ci-dessus par ordre aléatoire.

La lecture de ce tableau nous permet de déduire que le dispositif ANSEJ a été utilisé comme moyen de création de micro-entreprises par toutes les communes de la wilaya.

Conclusion :

Pour lutter contre le chômage et encourager la création d'entreprises en Algérie, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs d'aide à la création d'entreprises. Dans ce travail nous avons limité notre évaluation, au dispositif le plus importants, à savoir l'ANSEJ). Notre recherche a été axée sur l'analyse statistique, et à travers

elle, nous avons développé plus au moins les points positifs et négatifs. En effet, depuis sa mise en place, l'ANSEJ a financé des milliers de projets et généré plusieurs milliers d'emplois. Ce qui est déjà un apport considérable. Vu les défis auquel fait face l'Algérie, en termes d'emplois et de création d'entreprises, mais plusieurs limites ont été soulevé notamment sur les coûts considérables dégagés pour le financement, ainsi que sur l'orientation des financements vers, notamment, le secteur du transport. Sachant que ce dernier est saturé, et son engouement et au détriment des autres secteurs plus stratégiques et plus porteurs d'emplois, tels que l'industrie et l'énergie. En plus, la majorité des projets financés sont très faiblement créateurs d'emplois. Ainsi, nous évoquons les perspectives suivantes :

- Mettre en place un organisme d'évaluation interne, qui fera un état des lieux chaque année avec la publication du rapport ;
- Divulguer au grand public, les rapports de la cour des comptes et de l'IGF pour évaluer la véracité des données.
- Harmoniser la politique de création d'entreprise et d'emploi, entre les différents dispositifs notamment pour éviter les situations de fraude et de saturations de secteurs ;
- Mettre en place un système informatique au niveau de la DGI qui reprendra, tous les dégrèvements fiscaux, ainsi que le suivi des entreprises, pour produire des informations sur le crédit d'impôt, et évaluer notamment l'un des buts de l'Etat, qui consiste à l'élargissement de l'assiette, travers le suivi de la viabilité des entreprises qui hypothétiquement, déclarent et payent leurs impôts.
- Renforcer la coordination et les échanges d'information entre les organismes chargés de piloter les dispositifs de création d'emploi (ANSEJ, CNAC, ANGEM et ADS) avec l'administration fiscale et les organismes parafiscaux (CNAS et CASNOS) en vue de déceler les micros-entreprises qui ne s'acquittent pas de leurs obligations vis-à-vis de ces organismes, et qu'il convient de les suivre rigoureusement du fait du risque élevé de la fraude.
- Etablir des études régulières sur le marché et accorder les crédits selon les besoins de ce dernier et éviter la saturation de certains secteurs.
- Mettre en place des procédures d'accompagnement des porteurs de projets durant le processus de création de leur micro entreprise par la mise en place d'incubateurs de projets et d'espaces d'entrepreneuriat au sein même des universités et des centres de formation professionnels.

Références bibliographiques:

- **DRAST-DGUHC, Guy Loinger et Claude Spoh,** (2004) « prospective et planification territoriales-état des lieux et propositions ».
- **Fayolle et Verstraete,** (2005), « Paradigmes et entrepreneuriat », Revue de l'entrepreneuriat, Vol.4, n°1.
- **GRANGAUD M-F,** (2011) « Secteurs porteurs à investir par les femmes en Algérie », Revue du CIDDEF N° 29.
- **PAL Lesli,** (2010), « analyse des politiques publiques », les presses de l'université de Montréal.
- **Saib Mohamed,** (2014) « les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Algérie », WorkingTogether Learning for Life (ETF).

- **SUREL.M**, (2002), « Cours de politiques publique », Automne, 2002. [http : //fgimello.free.fr/](http://fgimello.free.fr/)
- **BELATTAF Matouk**, « l'aide à la création d'entreprises et dynamiques de l'emploi : évaluation de l'expérience de la micro-entreprise dans la wilaya de Bejaia », cahiers du CREAD n°58, 2001.
- **BELATTAF Matouk et BOUKRIF Moussa**, communication sure : Politique algérienne d'insertion des jeunes : entre la logique économique et la vision sociale.
- **BELATTAF Matouk et GANI Nassima**, (2004), communication sur « évaluation de la dynamique du financement bancaire de la micro-entreprise de Bejaia », université d'Annaba,
- **BELIS-BERGOIGNAN Marie-Claude**, (2009) « analyse évolutionniste de la dynamique sectorielle », cahiers du GREThA n°-18, Bordeaux.
- **BOUTALEB Kouider**, (2010), « la problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socio-économiques de l'environnement local en Algérie », colloque international : création d'entreprise et territoire, Tamerasset.
- **HAMED Yousra**, (2004), micro entreprise et secteur informel en Algérie : analyse en coupe instantanée, séminaire doctoral du GRD EMMA, université de paris XII.
- **HAMMOUDA Nacer Eddine, ISLI Mohamed Arezki et MUSETTE Mohamed Saïb**, (2003), « marché du travail et emploi en Algérie : éléments pour une politique nationale de l'emploi », organisation nationale de travail : bureau de l'OIT à Alger.
- La première conférence arabe sur l'emploi des jeunes, (2009), l'hôtel el Aurassi- Alger.
- **LEGHIMA Amina et MENGUELTI Sonia**, (2005),« Les jeunes diplômés créateurs d'entreprises dans le cadre de l'ANSEJ : cas de wilaya de Tizi-Ouzou », cahiers du CREAD n°73.
- **VERSTRAETE Thierry**, les dimensions cognitive, praxéologique et structurale de l'organisation entrepreneuriale, France.
- Décret exécutif n° 96-269 du 8 septembre portant création et fixant les statuts de l'ANSEJ.
- Recueil des textes législatifs et réglementaire, dispositif de soutien à l'emploi des jeunes, Janvier 2004.
- Ordonnance n° 96-14 du 8 SAFAR 1417 correspondant au 24 juin 1996 portant loi de finances complémentaire pour 1996.
- Décret exécutif n° 96-200 du juin 1998 portant création et fixant les statuts du fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs.
- www.ansej.org.dz
- www.ons.org
- www.algerie360.com